



Date de convocation : 08.07.2025

Date d'affichage : 08.07.2025

Nombre de membres : 27

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 24

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Tour d'Aigues, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en session ordinaire au mois de juillet, sous la présidence de Monsieur François-Xavier GUISS-SPENGLER, Maire

Etaient présents : Mesdames DOMEIZEL -DUMONTIER – KURKDJIAN – REVERSAT – PIGASSOU – COUTON – BERNAYS- LUCCHINI – RICCI

Messieurs GUISS-SPENGLER – AUBOIS – GAGGIOLI — BOREL – BRANDTNER– GERMAIN – SEGURRA –. RASTELLO - MOUREN - BRETTE

Etaient excusés : Mme REYNAUD (pouvoir à M. SEGURRA) – Mme GARCIN (pouvoir à M. GUISS-SPENGLER)– M. GROILLER (pouvoir à M. AUBOIS) — LAFON Nathalie -LAFOND Martine- M OLIVE- M VIAL (pouvoir à M. BRETTE) – M.GARCIA (pouvoir à M. GERMAIN)

Secrétaire de séance : Eric SEGURRA

Le quorum est atteint

OBJET DE LA DELIBERATION N° 023-25
Modification du tableau théorique des effectifs du personnel

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin de permettre aux agents qui sont susceptibles de bénéficier d'un avancement de grade en raison de leur engagement auprès de la collectivité et des fonctions exercées dans leur poste, il serait nécessaire de modifier le tableau des effectifs de la commune par la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2° classe (catégorie C) et d'un poste d'ATSEM principal de 1° classe (catégorie C), à temps complet

Il est donc proposé au conseil municipal de modifier le tableau théorique des effectifs par la création, à compter du 1^{er} septembre 2025, d'un poste d'adjoint administratif principal de 2° classe (catégorie C) et d'un poste d'ATSEM principal de 1° classe (catégorie C), à temps complet.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré
Considérant l'intérêt de procéder à l'avancement de grade des agents pouvant en bénéficier en raison de leur engagement auprès de la commune et des fonctions exercées, supérieures à celles du grade actuel
A l'unanimité,

DECIDE la création, à compter du 1^{er} septembre 2025, d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^o classe (catégorie C) et d'un poste d'ATSEM principal de 1^o classe (catégorie C) à temps complet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401339-20250715-DEL1B02325B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2025

Publication : 22/07/2025

Ainsi fait et délibéré à La Tour d'Aigues, les jour, mois et an susdits

Pour l'autorité compétente par délégation



François-Xavier GUISS-SPENGLER,
Maire,



Eric SEGURRA,
Secrétaire de séance,

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.